

**RAPPORT N° 98/6-79**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**MARCHE PLURIANNUEL POUR L'ACHAT DE MOBILIERS DE BUREAU**

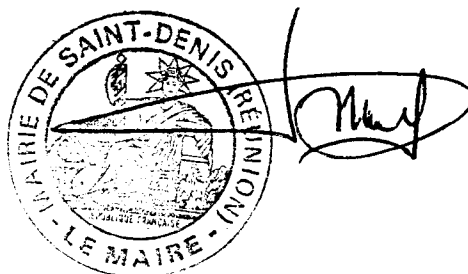
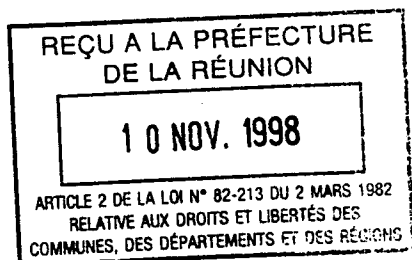
Considérant le montant estimatif des besoins de l'ensemble des services en matière de mobilier de bureau, je vous informe de l'obligation de lancer un appel d'offres pour cette opération.

Je vous demande, en conséquence :

- 1) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (Art. 295 et suivants du CMP),
  - fractionnement par lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct (Art. 274 du CMP),
  - marché à bons de commande sur la base d'un prix public ajustable affecté d'un rabais,
  - durée initiale : année civile 1999, reconductible jusqu'au 31.12.2001,
  - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 1 300 000 F (les crédits définitifs seront inscrits au BP 1999 sous le numéro d'enveloppe 2444 ;
- 2) d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 3) de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un (ou plusieurs) marché(s) à bons de commande avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4) d'autoriser la signature du (ou des) marché(s) par moi-même ou par mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



**COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DELIBERATION N° 98/6-79  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 30 octobre 1998**

**OBJET**

**MARCHE PLURIANNUEL POUR L'ACHAT DE MOBILIERS DE BUREAU**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 98/6-79 du Maire ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire sous le numéro d'enveloppe 2444 du BP 1999 au Chapitre 218 / Article 022 ;

Vu le rapport de Monsieur Gilbert GERARD, 11ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour l'achat de mobiliers de bureau.

**ARTICLE 2**

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

**DELIBERATION N° 98/6-79**

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission Appels d'offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

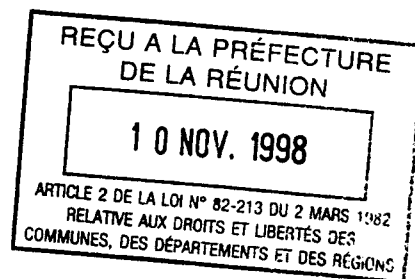
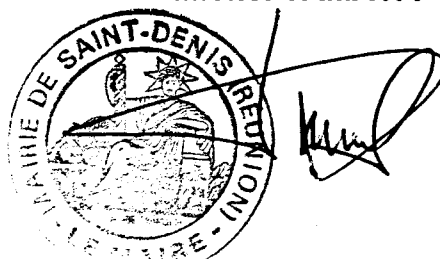
**ARTICLE 4**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 06 NOV. 1998

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



**ANNEXE AU RAPPORT N° 98/6-79**

**MARCHE PLURIANNUEL  
POUR L'ACHAT DE MOBILIERS DE BUREAU**

<b>LOTS</b>	<b>INTITULE</b>
<b>1</b> <b>BUREAUX</b>	Bureau bas de gamme Bureau moyenne gamme Bureau haut de gamme
<b>2</b> <b>SIEGES</b>	Siège EN en bois Siège en plastique Chaise pliante Chaise visiteur Chaise dactylo Fauteuil dactylo Fauteuil de direction
<b>3</b> <b>MOBILIERS DE RANGEMENT</b>	Armoire haute Armoire basse Classeur dossiers suspendus Classeur à clapets Bac métallique Armoire vestiaire
<b>4</b> <b>MOBILIERS INFORMATIQUES</b>	Bureau informatique
<b>5</b> <b>TABLES</b>	Table de réunion

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du vendredi 30 octobre 1998

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**

